

75 ANS D'HISTOIRE ET D'ACTION DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)

Communiqué - 9 novembre 2023

Le 14 novembre prochain sera l'occasion de célébrer **les 75 ans de la naissance de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature - l'UICN** - rassemblant le plus vaste réseau d'acteurs et de spécialistes engagés dans la protection de la nature. Son expertise et la légitimité accordée à ses travaux ont contribué à **structurer et renforcer l'action internationale pour la sauvegarde de la biodiversité, un enjeu vital pour l'avenir de notre planète**. Un **événement de célébration** a lieu le 14 novembre prochain à Fontainebleau et le **Congrès français de la nature** y lancera la mobilisation française pour préparer le prochain Congrès mondial de l'UICN, après le succès du précédent organisé à Marseille en 2021.

Aux origines de l'UICN : une organisation internationale originale créée en France

C'est à Fontainebleau que l'UICN – **la plus vaste organisation mondiale de conservation de la nature** – a été créée en **1948**. Le lieu n'a pas été choisi au hasard : il y a plus de 150 ans, **les peintres de l'École de Barbizon**, du nom d'une commune située à côté de Fontainebleau, se mobilisaient déjà afin de protéger la forêt. L'appel de Jean-Baptiste Camille Corot, Théodore Rousseau, Jean-François Millet et bien d'autres, est entendu et relayé plus tard par des personnalités de l'époque telles George Sand ou Victor Hugo. En 1853, 624 hectares de forêts sont exemptés de toute destruction, puis un décret de 1861 consacre la protection de 1 000 hectares de forêt et crée par là-même **la première aire protégée au monde : les « réserves artistiques »** de la forêt de Fontainebleau. C'est donc tout naturellement qu'en 1948 l'UICN a été créée dans ce lieu chargé d'histoire.

Les contributions historiques de l'UICN et depuis le Congrès mondial de Marseille de 2021

Depuis sa création, l'UICN a proposé **1 300 recommandations en faveur de la conservation de la nature** et a permis de **structurer et de renforcer l'action mondiale** dans ce domaine. L'organisation permet à **plus de 1 400 organisations membres et à près de 15 000 experts** (biologistes, économistes, juristes...) présents dans **160 pays**, de collaborer au niveau international afin de partager leurs connaissances et leurs actions en faveur de la conservation des espèces et des espaces. **Elle est à l'origine de grandes conventions internationales comme :**

- la **Convention de Ramsar (1971)**, prônant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ;
- la **Convention sur le patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO (1972)**, préservant des sites pour leur valeur universelle exceptionnelle ;
- la **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)**, qui permet d'interdire ou de réguler le commerce international des animaux et des plantes inscrits dans ses Annexes, et d'agir contre le trafic (1973) ;
- la **Convention sur la diversité biologique** : la première et la seule convention internationale concernant la biodiversité, relative à sa conservation, son utilisation durable et à son partage juste et équitable(1992).

La création la plus connue de l'UICN demeure la **Liste rouge des espèces menacées** (1964), devenue depuis la source de données la plus importante sur le risque d'extinction des espèces à l'échelle mondiale.

L'UICN a aussi défini le concept de **développement durable** dans sa *Stratégie mondiale de la conservation* (1980). Elle a aussi démontré les conséquences nocives des pesticides et initié les « Solutions fondées sur la Nature » en 2000, destinées à répondre à de grands enjeux mondiaux (changement climatique, sécurité alimentaire, approvisionnement en eau, santé) tout en protégeant ou restaurant la nature. Le **dernier Congrès mondial de l'UICN à Marseille** a permis de demander un **moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins**, l'adoption du nouveau **traité sur la protection de la haute-mer**, de développer les **Solutions fondées sur la Nature** en Méditerranée particulièrement confrontée au changement climatique, ou encore de renforcer la lutte contre la **criminalité environnementale**.

Un événement international de haut niveau

La matinée du 14 novembre sera consacrée à un événement de haut niveau rassemblant de nombreuses personnalités internationales et nationales, co-organisé par le ministère de la transition écologique, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et le Comité français de l'UICN. Il se déroulera en présence du ministre Christophe Béchu, des secrétaires d'Etat à la biodiversité et au développement, de la présidente et de la directrice générale de l'UICN et des membres du Conseil international de l'UICN. Deux sessions sont organisées sur le **développement des connaissances** et sur le **futur pour la conservation et la restauration de la nature**.

Le Congrès français de la nature 2023

L'après-midi sera consacré au **Congrès français de la nature**, organisé par le **Comité français de l'UICN**. Créé en 1992, ce dernier regroupe **le plus grand nombre de membres de l'UICN au niveau mondial après les Etats-Unis**, avec **71 organisations** (57 ONG, 7 organismes publics, 5 collectivités locales, 2 ministères) **et un réseau de plus de 250 experts**. Le Comité français de l'UICN est une plateforme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité. Il agit en faveur de la conservation de la nature en dressant **des états des lieux fondés sur les meilleures connaissances disponibles**, en formulant **des recommandations pour influencer les politiques, en mettant en réseau les acteurs** et en gérant **des projets en faveur de la conservation de la biodiversité**.

Il décline son action en sept programmes : **les politiques de la biodiversité, les espèces, les aires protégées, les écosystèmes, l'éducation à l'environnement et la communication, l'Outre-mer et la coopération internationale**. Son expertise repose sur les outils et standards de l'UICN permettant d'évaluer et d'améliorer l'état de la biodiversité en France : **la Liste rouge des espèces, la Liste rouge des écosystèmes, la Liste verte des aires protégées, les Solutions fondées sur la Nature...** Le Comité français de l'UICN formule des recommandations, plus de 130 à ce jour, pour avoir des politiques et des actions à la hauteur des enjeux, et porte une vision éthique d'un nouveau rapport de l'humanité avec la nature.

Cette vision éthique a inspiré le nouveau livre **Convivialité - l'alliance avec la nature** coécrit par Patrick Blandin, président d'honneur du Comité français de l'UICN, Frédéric Ducarme, enseignant-chercheur au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et Damien Marage, professeur des universités et membre du Conseil national de protection de la nature (CNP), paru le 3 novembre dernier aux éditions de l'Atelier.

CONTACT COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE

Camille Aspar
Chargée de communication
camille.aspar@uicn.fr
07 48 11 53 43